



Comment

bien **utiliser**

ma

Banque



Comment ça marche ?



Trucs et astuces



La Territoire Attitude, c'est notre vocation!

Édito

Chers sociétaires, chers clients,

Notre Caisse régionale accorde une attention toute particulière à la qualité de la relation avec ses clients ou sociétaires, avec le souci constant de leur apporter le juste conseil.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu le guide **“Comment bien utiliser ma banque”**.

Ce guide pratique est destiné à vous apporter des informations, des conseils, et même des astuces pour gérer votre compte bancaire au plus près de vos intérêts.

Il vous est offert et vous pouvez ainsi le parcourir tranquillement.

Vous pourrez aussi le consulter directement sur notre site :

www.ca-guadeloupe.fr

Bien entendu, toutes nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos choix et vous proposer des solutions au meilleur rapport qualité/prix.

Etre à vos côtés, au service de la réussite de vos projets, c'est ainsi que nous concevons notre mission de banque régionale coopérative et de banque de la relation durable.

Avec tous mes remerciements pour la confiance que vous nous accordez.

Le Directeur Général,
Baldoméro VALVERDE

Sommaire

<i>Quotidien</i>	<i>p. 4 à 7</i>
<i>Epargne</i>	<i>p. 8 à 9</i>
<i>Crédits</i>	<i>p. 10 à 11</i>
<i>Assurances</i>	<i>p. 12</i>
<i>Mentions légales</i>	<i>p. 13</i>
<i>Glossaire des abréviations</i>	<i>p. 14</i>
<i>Contacts</i>	<i>p. 15</i>

Des conseils, des informations, des solutions
pour gérer au mieux vos comptes au quotidien et
vous accompagner dans vos projets :

www.ca-guadeloupe.fr

Comment bien utiliser mes produits et services au Quotidien ?



Comment ça marche ?

Gérer vos comptes en maîtrisant à la fois vos entrées et sorties d'argent, c'est absolument indispensable. Avoir un découvert autorisé, c'est pratique. Dépasser le montant autorisé représente un coût que vous pourriez éviter. En utilisant au mieux les services de votre banque, vous pouvez même faire des économies.

→ Je m'informe sur mon compte

- Grâce aux relevés de comptes que je reçois **gratuitement** par courrier chaque mois ou par relevé électronique soit en demandant à mon agence, soit en souscrivant directement par Banque en ligne.
- Je peux consulter mes dernières opérations bancaires 24h/24 et 7j/7 sur les distributeurs automatiques et bornes du Crédit Agricole (en agences ou sur autres lieux de vente signalés par le logo CA).
- De chez moi, en consultant mes comptes **gratuitement** sur Internet (hors frais de connexion prélevés par l'opérateur). Je peux aussi réaliser des virements internes de façon instantanée depuis un compte épargne vers mon compte chèque pour éviter toute situation irrégulière.
- Par téléphone, pour connaître la situation de mon compte, prendre un rendez-vous avec mon conseiller.
- Par SMS, sur mon téléphone mobile, je peux recevoir des alertes ou des minis relevés. Ils me permettent de m'informer régulièrement sur le solde de mon compte, sur le montant d'une opération créditrice ou débitrice... de plus, je suis alerté en cas de fonctionnement anormal de mon compte.

→ J'utilise tous les avantages de mon compte service*

■ J'opte pour la formule qui m'offre le niveau de services utiles à mon style de vie. Ainsi j'accède à de nombreux services essentiels inclus dans mon forfait mensuel : la protection de mes moyens de paiement en cas d'utilisation frauduleuse de ma carte selon conditions en vigueur ou chéquier perdu ou volé, une autorisation de découvert adaptée à mes ressources...

■ Je bénéficie d'avantages, par exemple une réduction sur la cotisation de ma carte bancaire selon le contrat souscrit...

■ D'autre part, grâce à mon compte service, il n'y a plus de date de valeur, mes remises de chèques sont créditées immédiatement...

*Tous les services inclus proposés sont vendus séparément selon les conditions tarifaires en vigueur au moment de la souscription.

→ J'organise mes dépenses

■ J'utilise un chéquier **gratuitement** mis à ma disposition par ma banque pour régler mes dépenses.

■ Je privilégie les autorisations de prélèvements automatiques pour régler mes factures régulières.

■ Je programme la date de mes virements en fonction de mes rentrées d'argent pour éviter tout décalage qui risquerait de rendre mon compte débiteur.

■ Je choisis la carte bancaire qui me correspond le mieux parmi la gamme proposée :

- Une carte de retrait et de paiement qui interroge systématiquement le solde de mon compte pour éviter toute surprise
- Une carte à débit immédiat ou différé pour donner de la souplesse
- Une carte pour bénéficier des prestations d'assurance et d'assistance
- Une carte qui me permet de payer à comptant ou à crédit⁽¹⁾.

→ J'évite les « incidents de paiement » :

Il est nécessaire de prévoir la provision sur son compte pour régler les dépenses engagées.

■ Je peux demander à mon conseiller la mise en place d'un découvert autorisé. Ainsi la banque règle mes dépenses même si mon compte est débiteur (jusque dans la limite fixée contractuellement entre nous).

■ Si je l'utilise, je respecte mon engagement : je régularise selon les conditions particulières prévues.

■ Je sais que le découvert autorisé s'apparente à un prêt que la banque m'accorde et pour lequel elle prélève des intérêts appelés "agios".

■ Si je dépasse le solde de mon compte ou mon découvert autorisé : je risque d'avoir des frais supplémentaires (prélèvement d'une commission d'intervention...) une suspension de prélèvement, voire de rejet de chèque. Dans ce dernier cas, sans régularisation rapide de ma part, je peux devenir interdit bancaire. Je fais tout pour l'éviter; en cas de difficultés, j'en parle rapidement à mon conseiller.

En conclusion le découvert autorisé est une souplesse de fonctionnement à utiliser en bon gestionnaire.



Trucs et astuces

- J'utilise systématiquement mon carnet personnalisé pour mes remises de chèques ; la somme sera créditée plus rapidement sur mon compte, c'est gratuit et permet d'éviter les erreurs. Aussitôt déposé, aussitôt crédité.
- Si j'ai des rentrées ou sorties d'argent irrégulières d'un mois à l'autre : je rencontre mon conseiller pour mettre en place un système d'épargne automatique. Ainsi je mets de coté quand tout va bien pour compenser les mois plus difficiles. C'est simple, pratique et gratuit.
- Je profite du débit différé de ma carte bancaire pour boucler mes fins de mois : en effet, les achats par carte réalisés après le 21 du mois ne seront prélevés qu'à la fin du mois suivant.
- Je demande à adapter à mes besoins, les plafonds de paiement et de retrait de ma carte.
- Je privilégie les retraits dans les distributeurs Crédit Agricole dans toute la France car ils sont gratuits.



Bon à savoir

■ Le Crédit Agricole donne aux moins de 26 ans les moyens de se familiariser en toute sécurité à la gestion de l'argent. A découvrir sur le site dédié

www.ca-mozaic.com

■ Pour donner plus de souplesse à votre budget, optez pour Cartwin qui permet de choisir son mode de règlement à chaque paiement ou retrait.

■ Vous pouvez consulter vos comptes à tous moments, grâce à la banque à accès multiples (internet, téléphone, ...)

Comment bien utiliser mon Épargne ?



Comment ça marche ?

Mettre de l'argent de côté, c'est utile. Épargner dans les bons moments, même une petite somme tous les mois, vous permet d'équilibrer vos comptes en période plus difficile. Privilégiez les livrets qui assurent disponibilité, rémunération et garantie en capital. C'est votre épargne de précaution.

→ Je mets de côté pour assurer la sécurité de mes paiements

■ De préférence, je privilégie une formule où je mets de côté au fur et à mesure de mes possibilités, et que je peux utiliser à tout moment lorsque mes fins de mois sont plus difficiles. Ainsi, j'ai toutes les chances de mon côté pour éviter les incidents de compte.

→ Je mets automatiquement de côté mes excédents

j'utilise la banque en ligne pour mettre en place des virements automatiques de mon compte courant vers un livret d'épargne à la date de mon choix. C'est simple, je n'ai rien à faire et j'économise sans contrainte.

Avec certains comptes services, je détermine une somme minimum qui doit rester chaque mois sur mon compte courant. L'excédent est automatiquement versé sur le livret d'épargne de mon choix.

→ Je choisis une formule d'épargne adaptée à mes projets

J'envisage des travaux, acheter une voiture, m'installer en couple, préparer ma retraiteje rencontre mon conseiller pour une épargne correspondante : par exemple, une formule d'épargne logement pour préparer un projet immobilier. Je me constitue ainsi une épargne projet, un capital de départ pour un futur investissement. Plus je m'y prépare tôt, moins l'effort d'épargne sera important.



Trucs et astuces

- J'ai le réflexe internet : en cas d'urgence, j'effectue au plus vite un virement de mon livret d'épargne vers mon compte chèque.
- Je tiens compte des dates de calculs des intérêts pour augmenter la rentabilité de mon épargne. Les intérêts de mes livrets d'épargne sont calculés à la quinzaine. Pour bénéficier d'une rémunération plus importante, je verse avant le 1^{er} ou le 15 et je retire après le 2 ou le 16 de chaque mois.



Bon à savoir

- Le Livret A est arrivé au Crédit agricole avec ses nombreux avantages. Profitez dès à présent, d'une rémunération garantie nette d'impôt jusqu'à un montant de 15 300 € par personne.
- Renseignez-vous aussi sur les formules personnalisées pour les jeunes, pour les non-imposés, ...



Comment ça marche ?

Les crédits à la consommation sont destinés à financer des besoins familiaux : équipement en biens mobiliers, des travaux. Vous pouvez vous engager pour plusieurs années donc avant de vous donner notre accord, nous examinons votre capacité financière de remboursement pour éviter de vous amener à une situation difficile.

Pour bien utiliser les crédits, il faut en connaître les règles et les principes.

→ Je m'informe sur les possibilités de crédit correspondant à mon projet et à mon budget.

Plusieurs types de crédit à la consommation sont disponibles et répondent chacun à des besoins différents :

- Le prêt affecté est destiné à l'achat d'un bien en particulier (par exemple l'acquisition d'un véhicule) dont il vous faut justifier la nature de la dépense (facture...)
- Le prêt personnel est attribué sans justificatif de dépense. Vous utilisez le montant emprunté comme vous le souhaitez.
- Le Crédit permanent ou revolving est une réserve d'argent que vous pouvez utiliser à tout moment grâce à une carte dédiée.

→ Je fais faire une estimation pour un crédit à la consommation plutôt que de toucher à mon épargne

Il est parfois plus intéressant de faire un crédit à la consommation lorsqu'on prévoit une dépense importante plutôt que de recourir à son épargne. De plus, je peux souscrire une assurance décès invalidité pour me protéger ainsi que ma famille. Mon épargne reste disponible.

→ J'opte pour un crédit qui ne déséquilibre pas mon budget

Je fais le point sur mes revenus et dépenses fixes avant de m'engager pour savoir quel montant de mensualité je peux rembourser. En cas d'achat important, je privilégie le crédit à la consommation qui facilite la gestion de mon compte et me permet de bénéficier d'un taux plus avantageux qu'un découvert.



Trucs et astuces

→ Certains mois, je n'ai plus assez d'argent pour rembourser mon crédit à la consommation : en fonction de mon budget et du remboursement du crédit, je profite de la possibilité de moduler mes échéances (à la hausse ou à la baisse), de reporter une mensualité, ou de rembourser par anticipation sans frais supplémentaires.

→ Je dois rembourser chaque mois plusieurs crédits à la consommation auprès de différents organismes : je demande un regroupement de mes prêts pour n'en faire plus qu'un. Ainsi je diminue mes mensualités.



Bon à savoir

■ **Le taux moyen d'endettement d'un foyer ne doit pas dépasser en principe 1/3 des revenus mensuels.** Vous pouvez l'évaluer en comparant vos rentrées régulières d'argent (salaires, aides, revenus divers, ...) et vos dépenses programmées (remboursement d'emprunt, loyer, ...). Vous bénéficierez de conseils personnalisés si vous réalisez vos crédits auprès de votre banque habituelle. De plus votre conseiller, saura vous alerter en cas d'endettement trop important.

Ne cédez pas aux sirènes des "crédits sur le lieu d'achat". La plupart du temps vous aurez la mauvaise surprise de découvrir un taux élevé et des frais de gestion. Parlez-en avec votre conseiller.

■ Pour vos achats ponctuels, pensez aux avantages de la carte double action CARTWIN qui vous laisse toute liberté et souplesse pour satisfaire vos envies immédiatement.

Comment bien utiliser mes Assurances ?



Comment ça marche ?

S'assurer pour se protéger, protéger ses proches et ses biens est indispensable. Faites le point sur les assurances dont vous disposez pour améliorer la sécurité de vos opérations bancaires et réalisez des économies en évitant de multiplier les contrats.

→ J'assure mes moyens de paiement ⁽³⁾ :

Vous êtes ainsi protégé en cas d'utilisation frauduleuse de votre chéquier et carte bancaire en cas de perte ou de vol. Si vos papiers officiels ou vos clés sont perdus ou volés en même temps, leur remplacement est remboursé. Ainsi vous avez l'esprit tranquille.

→ J'assure la protection de mes achats ⁽⁴⁾ :

Vos achats sont protégés pendant 60 jours après leur règlement et remboursés dans les conditions prévues en cas de vol ou dégradation.

Cette assurance est présente sans supplément dans la plupart des cartes de la gamme Mastercard, Gold et Platinum. Il suffit d'avoir réglé vos achats avec la carte. Pensez à bien conserver la facture.



Bon à savoir

■ Avec la Cartwin, en plus de la protection achat carte (Securishopping), je bénéficie de la garantie Sécuripanne ⁽⁵⁾ : un prolongement automatique de la garantie du constructeur jusqu'à 36 mois ; inutile donc de prendre l'assurance complémentaire qui vous est généralement proposée lors de l'achat, et dont le coût est plus important.

■ En cas de perte ou de vol de vos moyens de paiements, déclarez immédiatement le sinistre pour éviter l'utilisation frauduleuse de votre compte. Votre conseiller pourra prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout désagrément.

Mentions légales

Ce document n'est pas contractuel. Les montants, les tarifs et les conditions sont susceptibles d'évoluer pendant la durée de vie du présent guide. Chaque produit ou service proposé peut être souscrit individuellement.

(1) Exemple pour une utilisation unique de votre carte de crédit Cartwin (possible, en France, dans les magasins spécialement équipés, et hors vente à distance) de 5000 €, le 10/12/2009, dans le cadre de votre ouverture de crédit renouvelable utilisable par fractions Compte Supplétis, avec une mensualité le 25 du mois : remboursement à compter du 25/12/2009 d'une durée totale de 40 mois, en 39 mensualités de 160 € et une dernière de 77,53 €. Taux Effectif Global annuel révisable de 15,961%. Coût total de l'utilisation de 1317,53 € hors assurance décès invalidité facultative. Le coût total du crédit dépend du montant et de la durée de son utilisation. Offre valable dans les conditions et limites de vos contrats carte et crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 7 jours.

(2) Crédit à la consommation : offre réservée aux clients particuliers majeurs, sous réserve d'acceptation de votre demande par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, prêteur Selon l'article L311-15 du Code de la Consommation. L'emprunteur bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, ou de 14 jours révolus en cas de vente à distance, à compter de l'acceptation de l'offre préalable de prêt.

Exemple prêt à consommer véhicule d'occasion : Pour un prêt amortissable de 5000 €, d'une durée de 12 mois, avec une 1^{ère} échéance à 60 jours, au TEG annuel fixe de 8,447% (hors assurance facultative décès-invalidité) remboursement en 12 mensualités de 438,21 € soit un coût total du crédit de 258,52 €, frais de dossier de 45 € inclus. Conditions au 04/12/2009.

(3) Sécuricompte est proposé par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA, immatriculé 07 002 817), société mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 65 rue de la Boétie 75008 Paris. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

(4) Protection Achat Carte est un contrat d'assurance souscrit par Crédit Agricole SA auprès de PACIFICA (filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole SA, société anonyme régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 8 boulevard de Vaugirard 75015 Paris - 352 358 865 RCS Paris, immatriculé 07 023 896) et géré par SPB (courtier d'assurances, société anonyme dont siège social est situé 71 quai Colbert 76600 Le Havre - 305 109 779 RCS Le Havre).

(5) Les garanties Sécuripanpe et Sécurishopping sont souscrites auprès de la Caisses d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA, immatriculé 07 002 817), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances - SIRET 784 338 527 00046 - Siège social : 65, rue Boétie Taitbout, 75436 Paris cedex 09. Sous les réserves, limites et conditions indiquées au contrat d'assurance.

Glossaire des Abréviations

Pour pouvoir bien comprendre votre relevé de compte, vous pouvez si vous le souhaitez conserver cette page qui reprend les abréviations couramment utilisées.

■ AC	Achat Comptant	■ LEP	Livret Epargne Populaire
■ ADI	Assurance Décès Invalidité	■ LIBER	Libération (titres)
■ ANN	Annulation	■ LJM	Livret Jeune Mozaïc
■ ATTRIB	Attribution (titres)	■ OPA	Offre Publique d'Achat (titres)
■ BOR	Billet à Ordre	■ OPE	Offre Publique d'Echange (titres)
■ CBL	Carré Bleu	■ PEA	Plan d'Epargne en Actions
■ CEL	Compte Epargne Logement	■ PEL	Plan d'Epargne Logement
■ CHQ	Chèque	■ PREL	Prélèvement
■ CLOT	Clôture	■ PRLV	
■ CONVER	Conversion (modification forme titres)	■ PRLVT	
■ CPN	Paiement Coupons (titres)	■ REAL	Réalisation (crédit)
■ CSCA	Compte-Service Crédit Agricole	■ REDRES	Redressement
■ CSL	Compte Sur Livret	■ REGLT	Règlement
■ CVE	Carré Vert	■ RGLT	
■ DAB	Distributeur Automatique de Billets	■ REGRP	Regroupement (titres)
■ DAC	Dépôt à vue avec Compte-Service CA	■ REGUL	Régularisation
■ DAT	Dépôt A Terme	■ REM	Remise de chèque à l'encaissement
■ DAV	Dépôt A Vue	■ REMBST	Remboursement
■ DEA	Compte Dépôts Epargne En Actions	■ REMB	
■ DIVIS	Division (titres)	■ RBT	
■ DOM	Domiciliation	■ RET	Retrait
■ DT	Droit (titres)	■ RETR	
■ ECH	Echéance	■ SOU	Souscription
■ ECHAN	Echange (titres)	■ SOUSC	
■ ETR	Etranger	■ TIP	Titre interbancaire de paiement
■ FIR	Frais Inter Réseau	■ TRANS	Transfert
■ FRG	Fond Régional de Garantie	■ TRANSF	
■ IMP	Impayé	■ TUP	Titre Universel de paiement
■ LCB	Codebis	■ TWI	Tiwi
■ LCR	Lettre de Change Relevé	■ VC	Vente Comptant
■ LDD	Livret Développement Durable	■ VERS	Versement
		■ VERST	
		■ VRST	
		■ VIR VIRT	Virement
		■ **	Tarifcation de service bancaire

Contacts utiles

Pour joindre votre agence ou accéder aux services dont vous avez besoin
(faire opposition, prendre un rendez-vous, ...)

 **N°Indigo 0 820 800 971***

*0,101€/TTC/la minute à partir d'un poste fixe

Pour signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de votre carte :

En France : **0 892 69 92 92** (0,34€ /min)

Depuis l'étranger : **+33 892 69 92 92** (coût selon opérateur)

Pour toute information complémentaire, consultez notre site internet :

www.ca-guadeloupe.fr

